

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

Convocation du 18 septembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Marc BERARDI

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 18/09/2025
Publié le : 25/09/2025

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

OBJET : ADOPTION DU CRAC 2024 DE LA ZAC BELLEVUE-LES ARGOULTS

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier de Bellevue - Les Argoults, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2024. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;

- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenant et des décisions prises ;

Acte de réédition en préfecture
049-200058923-20250922-DEL220920250049-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le quartier de Bellevue-Les Argoults est situé au sud du bourg de Jarzé. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2024, les études sont en cours ; la Tranche 1 (Les Argoults) a été déclarée d'Utilité Publique, les acquisitions sont en cours. Les Travaux de la phase 1.1 ont été réalisés entre 2021 et 2022. La commercialisation de la phase 1.1 suit son cours.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2024, le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 5 090 000 € HT. 1 410 K€ HT ont été dépensés et 253 K€ HT ont été encaissés.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 28 janvier 2014 et signé le 13 mars 2014 entre la commune de Jarzé, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SODEMEL, devenue Alter Cités pour l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults,

- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2024 établi par Alter Cités,

- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Cités annexé à la présente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2024 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 090 K€ HT,

- approuve le tableau des cessions de l'année 2024.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

